LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES SALARIÉS ÉTRANGERS

par

Claude Valentin MARIE et Xavier JANSOLIN *

L'évolution générale des conditions de travail et de l'emploi, dans la phase de croissance des années soixante, a largement favorisé l'insertion structurelle de la main-d'œuvre étrangère dans nombre de secteurs du système productif. Dans cette phase, les aspirations de la main-d'œuvre nationale, en rapport avec l'élévation de son niveau de formation, ont eu pour conséquence d'accentuer la rigidité du facteur travail et de « valoriser » en retour les avantages offerts par la main-d'œuvre étrangère. Moins qualifiée, plus mobile, disposée à accepter les emplois les moins attractifs et les plus pénibles, avec un coût de reproduction généralement moindre, cette force de travail présentait ainsi une dimension qui répondait, de manière essentielle, aux exigences nouvelles du développement industriel.

Au cours de ces dernières années, la généralisation de la crise économique avec ses répercussions sur l'emploi industriel, a de nouveau infléchi les modalités de fonctionnement du marché du travail. Dans ce contexte, les principaux pays d'immigration se sont efforcés de renverser les pratiques d'emploi à l'égard de la main-d'œuvre étrangère dont les caractéristiques premières se sont, elles aussi, modifiées. C'est ainsi qu'après les décisions d'arrêt des flux d'entrées de primo-migrants actifs, s'est affirmée, en rapport avec les préoccupations relatives à l'amélioration des conditions de travail, la volonté d'agir sur les rigidités du marché du travail, en favorisant la substitution des travailleurs nationaux aux travailleurs immigrés. On voit, à cet égard, l'intérêt d'une meilleure connaissance des conditions de travail de la main-d'œuvre étrangère, qui s'imposait par ailleurs (1).

L'enquête sur « les conditions de travail », réalisée par le ministère du Travail en collaboration avec l'INSEE, et présentée ici sous l'angle particulier des différences entre Français et étrangers offre, de ce point de vue, un double avantage : d'une part elle permet, en rapprochant plusieurs aspects du travail d'un même salarié, une vision plus globale de sa situation; d'autre part elle révèle, par une mesure statistique, les contrastes entre les diverses catégories de salariés.

Toutefois, pour des raisons qui tiennent aux résultats actuellement disponibles et à la méthodologie générale, les informations concernant les étrangers restent encore partielles et limitées (voir annexe méthodologique).

Malgré ces réserves, l'enquête permet de mieux préciser sous quels aspects la situation de la main-d'œuvre étrangère se différencie de celle de la main-d'œuvre nationale.

Les données disponibles permettent de distinguer deux aspects des conditions de travail : « les contraintes directement liées à l'organisation du travail » et « la pénibilité physique du travail ».

Sous le thème : « *Contraintes directement liées à l'organisation du travail* », on examinera les éléments qui ont trait à l'organisation du temps consacré au travail (entendue au sens large) : le cadre temporel du travail (étendue de la journée de travail et nombre de nuits travaillées), sa modulation (types d'horaires) et enfin « la pression temporelle » exercée, pendant les heures consacrées au travail, par les contraintes de rythmes imposées aux salariés.

« *La pénibilité physique du travail* » sera appréhendée à travers l'étude des types et de l'importance des efforts physiques fournis par les salariés, et celle de « l'environnement physique » (température et hygiène) dans lequel ils sont appelés à exécuter leur travail.

Cette distinction n'a de valeur réelle que pour les besoins de l'analyse puisque, à titre d'exemple, on peut légitimement considérer les contraintes de rythme comme un élément de la charge physique de travail. De fait, A.F. Molinié et S. Volkoff l'ont souligné : « Le discours spontané de la personne

* Cellule « Travailleurs immigrés », service des Études et de la Statistique du ministère du Travail.

(1) Le domaine des conditions de travail étant peu abordé par les statistiques, la plupart des analyses sur la situation des travailleurs étrangers reposaient sur des observations empiriques ou des données fragmentaires, à l'exception, toutefois, de l'étude conduite par F. Rerat en 1973 sur « les emplois tenus par la main-d'œuvre étrangère » (cahier n° 8, du Centre d'études de l'emploi, 1975). On a choisi, dans cet article, de se limiter à une présentation générale des résultats de l'enquête d'octobre 1978 sur « les conditions de travail ». Les comparaisons avec les résultats obtenus par l'équipe de F. Rerat feront l'objet de travaux ultérieurs.

enquêtée avait tendance à relier l'ensemble (des divers aspects du travail) sous la forme d'une description globale du poste de travail ou de la tâche à effectuer » (2). Ceci admis, les résultats de l'enquête montrent que les conditions de travail des étrangers se caractérisent surtout par une plus grande « pénibilité physique » du travail.

La différenciation apparaît moins nette pour les contraintes définies comme « directement liées à l'organisation du travail ». Si les étrangers (généralement hommes) sont plus assujettis à ce type de contraintes que les travailleurs français de sexe masculin, ils le sont parfois moins que les femmes françaises, en particulier pour ce qui a trait aux contraintes de cadence.

***

LES CONTRAINTES DIRECTEMENT LIÉES A L'ORGANISATION DU TRAVAIL

Si les évolutions des modalités de l'organisation du travail ont généralement contribué à une réduction sensible de la durée du travail, elles ont aussi imposé des limites plus strictes à la gestion par le salarié de son temps de travail, accroissant ainsi l'assujettissement du temps de vie au temps de travail. Ceci a été à l'origine de revendications diverses accompagnées parfois d'un refus (variable selon les catégories de salariés) des activités où les contraintes de temps sont les plus pesantes. Ce sont là des réactions qui influent directement sur les politiques d'emploi et de gestion de la main-d'œuvre des entreprises; il paraît donc intéressant de comparer, face à ce type de contraintes, la situation des salariés étrangers à celle de salariés nationaux.

De ce point de vue, l'enquête « Conditions de travail » ne fait pas apparaître comme très différente la situation des étrangers de celle des Français, bien que les écarts soient plus ou moins importants selon le groupe de nationalités considéré.

L'organisation du travail des salariés étrangers est caractérisée par :

— une « étendue de la journée de travail » plus souvent comprise entre 8 et 10 heures;

— une proportion plus élevée de salariés ne travaillant jamais la nuit;

— des horaires fixes plus fréquents.

En revanche, les ouvriers étrangers sont plus souvent soumis aux « fortes contraintes de temps » (3) que leurs homologues français.

Un cadre temporel de travail proportionnellement moins affecté par des étendues extrêmes.

En ce qui concerne « l'étendue de la journée de travail » et le nombre de nuits travaillées, on note des différences de situation plus nettes entre les populations féminines française et étrangère, qu'entre les hommes français et étrangers.

Les étrangères sont moins concernées que les Françaises par le travail de nuit (4). Elles se retrouvent aussi moins fréquemment dans les « étendues de journées de travail » comprises entre 8 et 10 heures. En revanche, elles figurent plus souvent dans les étendues de journées inférieures à 4 heures (14 % des étrangères contre 7,7 % des Françaises) et celles égales ou supérieures à 10 heures (21,2 % des étrangères contre 16,5 % des Françaises).

(2) « Les conditions de travail des ouvriers... et des ouvrières », A. F. Molinié, S. Volkoff, *Économie et Statistique*, n° 118, janvier 1980.

(3) Par convention on regroupe dans l'enquête sous ce vocable « le travail à la chaîne » (définition du ministère du Travail) et les autres assujettissements « automatiques » à un rythme de travail : « le déplacement automatique d'un produit ou d'une pièce » et « la cadence automatique d'une machine ». Ces contraintes pouvant bien sûr se cumuler.

(4) Le travail de nuit ne touche que 1 % des étrangères contre près de 5 % des Françaises. Parmi les salariées étrangères les ressortissantes de la Communauté économique européenne sont quasiment les seules à travailler la nuit tandis qu'on ne trouve aucune Algérienne dans ce cas et seulement 1 % des « autres européennes et maghrébines ».

TABLEAU 1

Proportion des salariées françaises et étrangères dans les différentes « étendues de journée de travail »

Nationalité \ Étendue	Moins de 6 heures	De 6 heures à moins de 8 heures	De 8 heures à moins de 10 heures	De 10 heures à moins de 11 heures	De 11 heures et plus	Total (*)	Effectifs en milliers
Françaises	11,2	14,2	57,8	9,9	6,6	100	6 664,9
Étrangères	18,7	16,2	43,9	11,6	9,6	100	265,7
Ensemble	**11,5**	**14,3**	**57,3**	**10,0**	**6,7**	**100**	**6 930,6**

(*) Y compris les non-réponses.

L'explication de ce phénomène peut être recherchée dans les activités spécifiques des femmes étrangères : les Algériennes et les « autres maghrébines et européennes » (qui se retrouvent surtout dans les étendues de moins de 6 heures) sont, en effet, les nationalités où les activités de « femmes de ménage » sont les plus répandues. A l'autre extrême, les étendues longues peuvent être le lot des employées de commerce ou de personnel de service (y compris, à nouveau, les femmes de ménage).

A l'inverse, les hommes étrangers connaissent un peu plus souvent que les Français des « étendues de journée de travail » comprises entre 8 heures et moins de 10 heures, et proportionnellement moins souvent des étendues plus longues (11 heures et plus). Ceci est particulièrement vrai des Algériens, tandis que la situation des « autres européens et maghrébins » apparaît plus nuancée et que les ressortissants de la Communauté économique européenne se distinguent des deux groupes précédents avec des résultats, dans les tranches longues, comparables à ceux des Français.

TABLEAU 2

Proportion de salariés par nationalité regroupée dans les différentes « étendues de journée de travail » (hommes)

Nationalité \ Étendue	Moins de 6 heures	De 6 heures à moins de 8 heures	De 8 heures à moins de 10 heures	De 10 heures à moins de 11 heures	De 11 heures et plus	Total (*)	Effectifs en milliers
Français	2,5	13,2	53,8	18,9	11,4	100	9 719,1
Ensemble des étrangers	1,3	14,1	56,7	19,8	8,6	100	839,4
dont :							
— Algériens	0,6	14,5	62,5	16,4	6,1	100	167,0
— CEE	1,7	12,1	53,0	24,0	10,0	100	122,0
— Autres européens et maghrébins	1,2	14,4	55,0	21,1	8,3	100	489,9
Ensemble des ouvriers	**1,2**	**16,8**	**53,0**	**20,9**	**8,0**	**100**	**5 720,5**

(*) Y compris les non-réponses.

Moins d'étrangers la nuit...

Même si le travail de nuit est un phénomène plus spécifiquement masculin chez les étrangers, il faut souligner que les hommes étrangers y sont globalement moins astreints que leurs homologues français.

Ce sont les Algériens qui échappent le plus au travail de nuit, devançant les ressortissants de la Communauté économique européenne et les nationalités regroupées sous la rubrique « autres européens et maghrébins ».

TABLEAU 3

Répartition des salariés hommes selon le nombre de nuits travaillées dans l'année

(Unité : %)

Nationalité \ Nombre de nuits travaillées	Aucune nuit	De 1 à 50 nuits	De 51 à 75 nuits	De 76 à 100 nuits	101 nuits et plus	Total (*)	Effectifs en milliers
Français	82,4	10,1	1,5	3,3	2,3	100,0	9 719,1
Ensemble des étrangers	87,6	4,9	1,7	3,1	2,4	100,0	839,4
dont :							
— Algériens	91,1	3,8	2,8	1,7	0,6	100,0	167,0
— CEE	90,6	4,9	0,6	1,4	2,4	100,0	122,0
— Autres européens et maghrébins	85,9	4,9	1,8	3,9	3,1	100,0	489,0
Ensemble hommes	**82,8**	**9,8**	**1,5**	**3,3**	**2,3**	**100,0**	**10 559,4**
Ensemble ouvriers	**81,7**	**9,5**	**1,7**	**4,2**	**2,5**	**100,0**	**5 720,5**

(*) Y compris les non-réponses.

En revanche, si l'on considère le seul groupe des salariés à qui il arrive de travailler la nuit, on s'aperçoit que les étrangers y apparaissent plus astreints que les Français. En effet, dans ce groupe, seuls 41 % de l'ensemble des hommes salariés effectuent plus de 50 nuits par an contre 57 % des hommes étrangers.

... et des « horaires fixes » plus fréquents, des « horaires alternants » variables selon les nationalités.

Si les exigences « d'étendues de journée de travail » longues et de travail de nuit imposent des contraintes non négligeables de rythme de vie, celles-ci seront différemment accentuées selon le type d'horaire auquel sont soumis les salariés.

Sur ce plan, la situation des salariés étrangers dans leur ensemble (5) se caractérise par des « horaires fixes » et des « horaires alternants » plus fréquents que ceux des salariés français.

Eu égard à la proportion très importante d'ouvriers parmi les salariés étrangers hommes, il paraît significatif de comparer leurs résultats à ceux des ouvriers du même sexe. On observe alors que les salariés étrangers sont moins concernés par le travail en 3 × 8 alternant » et par « les horaires variables fixés par l'entreprise », et légèrement mieux représentés dans les « horaires libres ».

Les situations varient toutefois en fonction des nationalités : les originaires de la Communauté économique européenne se retrouvent moins fréquemment dans les « horaires alternants » mais plus souvent dans les « horaires libres » que l'ensemble des ouvriers quelle que soit leur qualification. Au contraire, les Algériens et les « autres maghrébins et européens » sont plus souvent soumis au « travail alternant » que l'ensemble des ouvriers et moins bien représentés dans les autres types d'horaire.

(5) Compte tenu du manque de fiabilité des résultats concernant les femmes étrangères, on ne traitera ici que les données relatives aux salariés hommes.

TABLEAU 4

Proportion de salariés par nationalité regroupée dans chaque type d'horaire (hommes)

(Unité : %)

Type dhoraire / Nationalité	Horaires fixes	Horaires non fixes				Total (**)	Effectifs en milliers
		2 x 8 alternants	3 x 8 alternants ou plus	Autres horaires non fixes (*)	*Dont :* Horaires libres		
Français	62,4	5,5	4,4	27,0	10,6	100,0	9 719,1
Ensemble des étrangers	70,1	9,8	5,1	13,8	4,1	100,0	839,4
dont :							
— Algériens	74,7	12,6	4,0	8,2	1,8	100,0	167,0
— CEE	71,9	2,2	3,5	19,6	10,2	100,0	122,0
— Autres européens et maghrébins	70,8	10,4	5,8	11,5	2,1	100,0	489,0
Ensemble des salariés	**63,1**	**5,6**	**4,4**	**26,0**	**10,1**	**100,0**	**10 559,4**

(*) « Horaires variables fixés par l'entreprise », « horaires à la carte », « horaires libres » (variables d'un jour à l'autre, déterminés par le salarié).
(**) Y compris les non-réponses.

TABLEAU 5

Proportion des ouvriers dans chaque type d'horaire (hommes)

Type d'horaire / Qualification	Horaires fixes	2 x 8 alternants	3 x 8 alternants ou plus	Autres horaires non fixes (*)	*Dont :* Horaires libres	Total (**)	Effectifs en milliers
Ensemble des ouvriers	67,2	9,4	6,9	15,9	3,0	100,0	5 720,5
dont :							
— Ouvriers qualifiés	72,8	7,1	5,2	14,6	3,3	100,0	2 663,6
— Ouvriers spécialisés	62,0	14,1	5,7	17,3	3,7	100,0	1 746,1
— Manœuvres	71,6	7,0	4,4	15,1	2,8	100,0	661,8

(*) « Horaires variables fixés par l'entreprise », « horaires à la carte », « horaires libres » (variables d'un jour à l'autre, déterminés par le salarié).
(**) Y compris les non-réponses.

L'orientation spécifique de la main-d'œuvre étrangère dans les différents secteurs d'activité et sa répartition par qualification expliquent en grande partie, l'ensemble des données qui viennent d'être présentées.

La situation des Algériens par rapport aux « horaires fixes » et aux « horaires alternants » peut être associée d'une part à leur concentration dans le bâtiment et d'autre part, à leur présence dans les secteurs où de fortes proportions de salariés travaillent en équipes alternantes. Ainsi, en 1976 ils représentaient entre 20 et 34 % des salariés étrangers du pétrole, de la production et première transformation des métaux, de la production des fibres artificielles et synthétiques, et de la transformation des matières plastiques (6).

Il en est de même pour leur concentration dans les « étendues de journée de travail » comprises entre 8 et moins de 10 heures et pour leur faible pourcentage dans les étendues élevées. En effet, d'autres résultats de l'enquête soulignent que les salariés postés en équipes alternantes ont des « étendues de journée de travail » courtes (à cause, en général, de pauses repas courtes) et que seuls 8,8 % des salariés du bâtiment (secteur où la présence des Algériens est très importante) ont des journées de 11 heures et plus (7) contre 16,1 % de ceux du commerce et de l'agriculture et 9,3 % de l'ensemble des salariés. Ce sont ces mêmes effets structurels qui permettent de comprendre que les Algériens sont ceux qui échappent le plus au travail de nuit, qu'ils ne figurent presque jamais parmi les salariés travaillant plus de 100 nuits par an, alors qu'ils sont proportionnellement les plus nombreux dans la tranche des 51 à 75 nuits.

Ces explications peuvent, en partie, valoir pour les « autres européens et maghrébins ». La moins grande homogénéité de leurs résultats tient au regroupement de nationalités très diverses dans ce poste et il est probable que, parmi elles, les Portugais et les Marocains ont une situation proche de celle des Algériens. Ces trois nationalités fournissent, on le sait, les plus forts contingents de manœuvres et d'ouvriers spécialisés étrangers aux secteurs économiques mentionnés plus haut (8).

Les ratios obtenus pour les ressortissants de la Communauté économique européenne s'accordent avec la proportion plus élevée d'ouvriers qualifiés parmi eux, mais aussi avec le fait que ceux-ci se retrouvent moins souvent que les autres étrangers dans les secteurs pratiquant le « travail alternant ». Ceci semble cohérent avec leurs résultats aux items : « étendue de journée de 11 heures et plus » et « horaires libres » où ils se distinguent des groupes précédents en se rapprochant des Français (9).

Des contraintes de cadences plus strictes et un travail plus répétitif.

Ces contraintes, telles qu'elles ont été définies dans l'enquête (10), apparaissent principalement chez les ouvriers. Quand on sait que près de 90 % des salariés étrangers sont ouvriers contre un peu plus de 50 % pour l'ensemble des salariés (11), il n'est pas étonnant de les retrouver plus fréquemment soumis au « travail sous forte contrainte de temps ».

(6) Enquête sur la main-d'œuvre étrangère effectuée en octobre 1976, *Supplément au BMST* n° 78, 1980.

(7) Dans cette évaluation, la date de réalisation de l'enquête (octobre) n'est certainement pas indifférente.

(8) Soulignons que c'est dans le groupe « autres européens et maghrébins » que l'on trouve les plus fortes proportions de salariés hommes travaillant en 3 × 8 alternant et plus de 50 nuits par an.

(9) Les premiers résultats de l'enquête « Conditions de travail » indiquent que « les journées les plus longues sont surtout le fait des salariés en « horaires libres ». Ce fait est à mettre en rapport avec la proportion plus élevée de cadres et d'employés parmi les calariés de la CEE. Cf. « Enquête sur les conditions de travail », octobre 1978, Supplément au BSMT n° 71, 1979.

(10) Voir la définition donnée en note (3).

(11) Dans les entreprises de plus de 10 salariés, cf. : « Premiers résultats de l'enquête sur la main-d'œuvre étrangère, octobre 1979 », ministère du Travail (SES) ronéo.

TABLEAU 6

Proportion d'ouvriers par nationalité regroupée travaillant sous « forte contrainte de temps » (les deux sexes)

Nationalité \ Proportion d'ouvriers	Sous « forte contrainte de temps »	Sous « forte contrainte de temps et effectuant un travail répétitif »	Effectifs (en milliers)
Français	17,4	12,8	6 588,1
Ensemble des étrangers	22,3	14,2	834,6
dont :			
— Algériens	19,7	17,2	160,7
— C.E.E.	12,0	7,8	106,4
— autres européens et maghrébins	19,6	13,6	529,6
Ensemble des ouvriers (y compris les non déclarés)	17,6	12,9	7 423,7

TABLEAU 7

Proportion d'ouvriers travaillant sous « forte contrainte de temps » selon les qualifications (les deux sexes)

Qualification \ Proportion d'ouvriers	Sous « forte contrainte de temps »	Sous « forte contrainte de temps et effectuant un travail répétitif »	Effectifs (en milliers)
Ouvriers qualifiés	12,2	7,5	2 663,6
Ouvriers spécialisés	26,3	21,4	1 746,1
Manœuvres	18,6	14,7	661,8
Ensemble des ouvriers	**17,6**	**12,9**	**7 423,7**
dont :			
Ensemble des ouvriers de sexe masculin	**14,3**	**9,3**	**5 720,5**

Cependant, cet assujettissement semble encore accentué par les effets sectoriels présentés plus haut, puisque 22,3 % des ouvriers étrangers ont déclaré travailler sous contrainte de cadence, contre 17,4 % des ouvriers français; de même, le travail répétitif sous « forte contrainte de temps » touche proportionnellement plus les étrangers que les Français.

Comparée aux différentes catégories ouvrières, la proportion des ouvriers étrangers soumis aux contraintes de cadence est supérieure à celle de l'ensemble des ouvriers qualifiés et des manœuvres, mais sensiblement inférieure à celle des ouvriers spécialisés. Ce dernier écart tient certainement à une différence de structure par sexe des populations considérées. En effet, une précédente exploitation de l'enquête (12) a montré que, si les femmes étaient généralement plus soumises que les hommes au travail « sous forte contrainte de temps », cette distinction était particulièrement sensible dans la catégorie « ouvriers spécialisés » où seuls 15,9 % des hommes travaillent sous « forte contrainte de temps » contre 41,9 % des femmes. On ne connaît pas la part des femmes étrangères travaillant sous « forte contrainte de temps », mais il est évident, vu leur nombre dans l'échantillon, qu'elle est très inférieure à celle des Françaises. On peut avancer alors que les problèmes de cadence et de répétitivité du geste se rencontrent plus fréquemment chez les hommes étrangers (à l'exception des ressortissants de la Communauté économique européenne) que chez leurs homologues français. Ce qui est confirmé par les résultats globaux de l'enquête, puisque 14,3 % des hommes ouvriers et 26,8 % des ouvrières peuvent être considérés comme travaillant sous « forte contrainte de temps », alors que 22,3 % des ouvriers étrangers des deux sexes sont dans ce cas. Ces données recoupent celles de l'enquête sur « l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre » d'octobre 1977 (13), selon lesquelles 51,8 % des ouvriers travaillant à la chaîne étaient des femmes, 20,2 % des étrangers, alors que ces deux catégories représentaient respectivement 23,8 % (en octobre 1975) et 17,6 % (en octobre 1976) de l'ensemble des ouvriers.

Ainsi, face aux contraintes de cadence et de répétitivité du geste, les hommes étrangers se trouveraient dans une *position intermédiaire entre les hommes et les femmes* (*surtout ouvrières spécialisées*) *autochtones.*

Ce point est important à souligner car, de toutes les contraintes étudiées précédemment, les contraintes de cadence qui sont celles qui distinguent le plus les étrangers des hommes français, auraient pu être abordées comme un élément de la « pénibilité physique » du travail, où l'on verra les écarts se creuser plus nettement. Ceci semble déjà indiquer que les conditions de travail des salariés étrangers se caractérisent principalement par une « charge physique de travail » généralement plus importante.

LA PÉNIBILITÉ PHYSIQUE

On abordera cette dimension des conditions de travail sous deux aspects particuliers : les « efforts physiques » et « l'ambiance physique » ou « environnement physique » du travail (14).

(12) « Les conditions de travail des ouvriers et des ouvrières » A. F. Molinié, S. Volkoll, *Economie et Statistique*, n° 118, janvier 1980.

(13) « Le travail à la chaîne du personnel ouvrier en octobre 1977 », ministère du Travail (division de la Statistique) conéo octobre 1979.

(14) Les résultats présentés pour les différents groupes de nationalités sont ceux obtenus par l'ensemble des ouvriers des deux sexes que l'on a comparé à ceux de l'ensemble des ouvriers de chaque qualification.

Dans les « efforts physiques » ont été classés le fait de rester longtemps debout ou dans une autre posture pénible, de porter des charges lourdes, ou encore de subir des secousses ou des vibrations.

La notion « d'ambiance physique » recouvre les conditions de température et d'hygiène (saleté, humidité, courants d'air, odeurs désagréables).

Les contrastes entre Français et étrangers sont plus nets en ce qui concerne « l'ambiance physique » du travail et en particulier les conditions d'hygiène que pour les efforts physiques proprement dits. Toutefois les divers groupes de nationalités ne se répartissent pas de la même manière selon la variable observée, à l'exception des Algériens qui semblent toujours plus exposés que les autres.

De même que pour les contraintes « directement liées à l'organisation du travail », les différences de distribution des populations par secteur d'activité, par qualification et à un degré moindre, par sexe sont souvent à l'origine des contrastes observés. Mais on verra que, malgré leur rôle prépondérant, ces différences ne suffisent pas toujours à expliquer les écarts constatés.

Des efforts physiques plus importants et une exposition aux températures hautes et basses plus fréquente pour les salariés étrangers...

Si l'on excepte « les postures pénibles », les ouvriers étrangers paraissent toujours plus fréquemment astreints aux efforts physiques que les ouvriers français. Les écarts se creusent encore plus, aussi bien pour les expositions aux températures hautes et basses, que pour l'exposition périodique aux unes et aux autres. Dans ce dernier cas, les différences ne tiennent pas seulement à la plus forte proportion d'hommes chez les étrangers : les conclusions vont dans le même sens si l'on compare les ouvriers étrangers à la moyenne des ouvriers hommes. En revanche, dans les deux cas, les réponses des étrangers doivent beaucoup au fort pourcentage d'OS et de manœuvres parmi eux et à leur part importante parmi les ouvriers du bâtiment (15). Ces deux catégories sont les plus soumises aux problèmes de température et celles où la nécessité d'effectuer des efforts physiques se rencontre le plus fréquemment.

De toutes les nationalités, ce sont les ouvriers algériens qui sont les plus assujettis à ces contraintes, et dans des proportions voisines ou supérieures, selon les cas, à celles relevées pour l'ensemble des manœuvres. Les « autres européens et maghrébins » se distinguent peu de la moyenne des ouvriers étrangers et les ressortissants de la Communauté économique européenne ont une situation à peu près comparable à celle de l'ensemble des ouvriers qualifiés.

Des conditions d'hygiène nettement plus défavorables.

Plus encore que les problèmes physiques et les problèmes de température ce sont les nuisances en matière d'hygiène (à l'exception des odeurs désagréables où les écarts sont moins apparents) qui différencient les Français des étrangers.

Chaque nuisance a été étudiée en tentant de cerner à la fois son ampleur et le cumul de deux d'entre elles ou davantage. Dans les deux cas, c'est la « *saleté* » qui vient en tête du nombre de réponses positives des ouvriers. Les plus exposés sont les Algériens suivis des « autres européens et maghrébins ». Pour les autres nuisances, on observe que ce sont les Français qui en souffrent le moins, mis à part « les odeurs désagréables » où ils suivent de près les Algériens.

L'interprétation détaillée de l'ensemble des résultats se rapportant à la « pénibilité physique » reste, dans l'état actuel des choses, encore délicate. Mais il est évident que les écarts entre les uns et les autres tiennent, pour une part importante, à des différences intersectorielles.

(15) Selon « L'enquête main-d'œuvre étrangère », d'octobre 1979, portant sur les établissements de plus de 10 salariés, les étrangers représentaient 28 % *des salariés* du bâtiment et génie civil.

TABLEAU 8

Efforts physiques par nationalité regroupée des ouvriers (les deux sexes)

(Unité : %)

Nationalité \ Proportion d'ouvriers qui doivent	rester longtemps debout	rester longtemps dans une posture pénible	porter ou déplacer des charges lourdes	subir des secousses ou vibrations	Effectifs ouvriers (en milliers)
Français	65,8	26,4	34,4	14,0	6 588,1
Ensemble des étrangers	72,7	25,8	40,6	15,2	834,6
dont :					
— Algériens	76,4	25,0	48,4	19,9	160,7
— CEE	73,9	28,8	36,1	13,2	106,4
— Autres européens et maghrébins	71,5	25,0	40,2	13,9	529,6
Ensemble des ouvriers	**66,5**	**26,4**	**35,1**	**14,2**	**7 423,7**

A cet égard, on doit de nouveau souligner *le rôle prépondérant du Bâtiment* qui occupe toujours une des trois premières places au « classement » des secteurs pour les problèmes de *courants d'air, d'humidité*, de *saleté*, et pour le cumul des problèmes d'hygiène. Ceci se vérifie également pour tous les « types d'efforts physiques », et pour la fréquence d'exposition aux températures « toujours » ou « souvent » très élevées (16).

(16) Enquête sur les conditions de travail, octobre 1978, 2e série de résultats : « La charge de travail », *Supplément BMST*, n° 84, 1980.

TABLEAU 9

Efforts physiques des ouvriers

(Unité : %)

Qualification / Proportion d'ouvriers qui doivent	rester longtemps debout	rester longtemps dans une posture pénible	porter ou déplacer des charges lourdes	subir des secousses ou vibrations	Effectifs ouvriers (en milliers)
Ensemble des ouvriers	66,5	26,4	35,1	14,2	7 423,7
dont :					
— Ouvriers qualifiés	70,2	32,5	38,2	14,9	3 013,1
— Ouvriers spécialisés	55,3	25,2	32,7	16,4	2 513,8
— Manœuvres	79,6	19,2	36,4	10,1	1 217,1
Manœuvres hommes	77,8	19,6	49,3	17,1	661,8
Ouvriers hommes	68,6	26,4	39,8	17,4	5 720,5

TABLEAU 10

Conditions de température aux postes de travail des ouvriers par nationalité regroupée (les deux sexes)

(Unité : %)

Nationalité / Conditions de température	Température toujours ou souvent très élevé	Température souvent très élevée et souvent très basse	Température toujours ou souvent très basse	Effectifs ouvriers (en milliers)
Français	28,5	13,7	22,3	6 588,1
Ensemble des étrangers	34,0	19,6	30,7	834,6
dont :				
— Algériens	36,7	22,3	37,9	160,7
— CEE	31,0	18,4	30,6	106,4
— Autres européens et maghrébins	34,0	20,0	30,0	529,6
Ensemble des ouvriers	**29,1**	**14,3**	**23,2**	**7 423,7**

TABLEAU 11

Conditions de température aux postes de travail des ouvriers

(Unité : %)

Qualification / Condition de température	Température toujours ou souvent très élevée	Température souvent très élevée et souvent très basse	Température toujours ou souvent très basse	Effectifs ouvriers (en milliers)
Ensemble des ouvriers	29,1	14,3	23,2	7 423,7
dont :				
— Ouvriers qualifiés	31,1	16,0	25,2	3 013,1
— Ouvriers spécialisés	29,8	13,1	21,6	2 513,8
— Manœuvres	25,1	13,2	22,6	1 217,1
Ensemble des ouvriers hommes	**31,0**	**17,0**	**26,4**	**5 720,5**

TABLEAU 12

Conditions d'hygiène et de température aux postes de travail des ouvriers par nationalité regroupé (les deux sexes)

(Unité : %)

Conditions d'hygiène / Nationalité	Saleté		Humidité		Courants d'air		Odeurs désagréables		Effectifs en milliers
	Saleté	Saleté et au moins (*)	Humidité	Humidité et au moins (*)	Courants d'air	Courants d'air et au moins (*)	Odeurs	Odeurs et au moins (*)	
Français	43,1	33,4	22,7	20,6	42,0	30,0	32,9	25,4	6 588,1
Ensemble des étrangers	55,8	41,7	31,1	29,4	48,7	39,4	28,8	24,6	834,6
dont :									
— Algériens	60,3	47,7	37,3	35,3	57,7	47,1	34,8	33,1	160,7
— CEE	44,9	33,0	35,2	31,5	54,2	40,5	31,8	32,5	106,4
— Autres européens et maghrébins	56,8	42,0	29,4	28,1	46,9	38,5	25,8	21,5	529,6
Ensemble des ouvriers	**44,7**	**34,5**	**23,7**	**21,6**	**43,1**	**33,0**	**32,5**	**25,4**	**7 423,7**

(*) Un des trois autres inconvénients.

TABLEAU 13

Conditions d'hygiène et de température aux postes de travail des ouvriers de différentes qualifications (les deux sexes)

(Unité : %)

Conditions d'hygiène / Qualification	Saleté		Humidité		Courants d'air		Odeurs désagréables		Effectifs en milliers
	Saleté	Saleté et au moins (*)	Humidité	Humidité et au moine (*)	Courants d'air	Courants d'air et au moins (*)	Odeurs	Odeurs et au moins (*)	
Ensemble des ouvriers	44,7	34,5	23,7	21,6	43,1	33,0	32,5	25,4	7 432,7
dont :									
— Ouvriers qualifiés	49,1	38,5	25,8	24,0	46,5	37,1	35,0	27,6	3 013,1
— Ouvriers spécialisés	39,2	28,7	19,2	16,9	37,4	26,9	31,4	23,7	2 513,8
— Manœuvres	46,1	35,7	24,4	22,2	43,9	33,3	27,6	23,0	1 217,1
Ensemble des hommes ouvriers	**49,6**	**39,2**	**27,7**	**25,5**	**48,8**	**38,1**	**33,9**	**27,7**	**5 720,5**

(*) Un des trois autres inconvénients.

A ces différences intersectorielles, s'ajoutent des effets de structure par sexe et par qualification : la pénibilité physique est plus accentuée pour les hommes que pour les femmes, pour les manœuvres que pour les ouvriers qualifiés (bien que certaines contraintes fassent exception) [voir note 16].

Mais il faut, cependant, remarquer la situation particulière des Algériens pour lesquels la « pénibilité physique » du travail semble plus accentuée, si l'on en croit leurs réponses aux différents items étudiés dans ce chapitre. Leurs résultats sont souvent proches de ceux des manœuvres (parfois plus favorables, parfois moins bons). Or, seulement 15,9 % des Algériens appartiennent à cette catégorie (17). On peut alors se demander si ces résultats ne reflètent pas un partage des tâches, à l'intérieur même des secteurs, entre les Français et les étrangers d'une part, et entre les différentes nationalités étrangères d'autre part. Ces phénomènes reproduiraient en quelque sorte, ce que permet d'observer l'enquête : un regroupement des étran-

(17) Enquête « Main-d'œuvre étrangère », octobre 1979, Premiers résultats, ministère du Travail et de la Participation (division de la statistique) ronéo.

gers dans les secteurs où les conditions de travail sont rendues pénibles, moins en raison des modalités de l'organisation du travail, que du fait d'une « charge physique » du travail plus importante (efforts physiques, nuisances d'hygiène, problèmes de température).

Avec un échantillon d'étrangers plus grand et une ventilation par nationalité plus large, on verrait problabement la situation de certaines nationalités réunies dans le poste « Autres européens et maghrébins » se rapprocher de celle des Algériens, et les Italiens se distinguer des autres ressortissants de la Communauté économique européenne.

***

Il se confirme donc, à travers cette enquête, que les contraintes inhérentes aux conditions de travail ne sont pas également partagées entre ouvriers français et ouvriers étrangers et, à fortiori, entre salariés français et salariés étrangers.

La possibilité qui est offerte d'appréhender sous des angles différents l'ampleur de chacune des contraintes, a permis de faire ressortir la part prépondérante prise par les effets de structure par secteur d'activité et par qualification sur les résultats obtenus pour les étrangers. Sur ce point, on trouve confirmation de ce qui a pu être dit par ailleurs du rôle spécifique joué par la main d'œuvre étrangère dans le système productif. Il ne sera pas sans intérêt, à travers une exploitation plus détaillée, de vérifier si une utilisation du critère « type de travaux effectués » (18) ne mettrait pas en évidence des nouveaux partages entre Français et étrangers au-delà de ceux dégagés ici.

En l'état actuel, le principal mérite de cette enquête est de préciser sous quels aspects particuliers les conditions de travail de la main-d'œuvre étrangère se différencient de celles de la main-d'œuvre nationale.

Il apparaît, en effet, que la « pénibilité physique du travail », qui affecte moins les femmes que les hommes, est nettement plus forte pour les étrangers que pour les Français, en particulier en matière de conditions d'hygiène.

En revanche, pour les « contraintes directement liées à l'organisation du travail », les phénomènes sont plus complexes et font apparaître une distinction entre ouvriers français, ouvriers étrangers (généralement des hommes) et ouvrières françaises, dépassant ainsi le clivage sommaire entre main-d'œuvre nationale et main-d'œuvre étrangère.

Ceci est particulièrement vrai lorsque le travail sous forte contrainte de temps avec répétitivité du geste et travail posté ne s'accompagne ni d'une forte pénibilité physique, ni du travail de nuit. Dans ce cas, les ouvrières françaises seraient plus fréquemment concernées que les ouvriers étrangers qui le sont eux-mêmes plus que les ouvriers français. Face à ce type de contrainte les ouvrières françaises (qui sont à 80 % OS et manœuvres) constitueraient, par la place qu'elles occupent, une catégorie proche des travailleurs étrangers, sinon parfois plus défavorisée.

En gardant les termes qui ont servi ici à distinguer deux aspects des conditions de travail et en comparant la situation des étrangers à celles des hommes français et des ouvrières françaises, il apparaît que la dépendance de certains secteurs à l'égard de la main-d'œuvre étrangère est plus liée à la « pénibilité physique » du travail qu'aux modalités d'organisation du travail proprement dite (bien que l'on doive aussi considérer les contraintes de cadences comme un aspect de la « charge physique » du travail). Mais il conviendrait de vérifier, par une nouvelle exploitation de l'enquête, si la situation des immigrés, par rapport aux ouvrières et ouvriers français, ne se caractérise pas surtout, dans certains secteurs, par une soumission plus fréquente *au cumul des principales contraintes* étudiées ici (cadence et pénibilité physique du travail). Ainsi, l'enquête éclairerait les réflexions en cours sur la segmentation du marché du travail et plus précisément sur les modalités d'utilisation des catégories de main-d'œuvre et de leur substituabilité en fonction des nécessités imposées par les différents secteurs, la taille des établissements et les types de tâches à l'intérieur des établissements.

---

(18) Voir définition in : « Enquête sur les conditions de travail », octobre 1978, *Supplément au BMST*, n° 71, 1979.

ANNEXE MÉTHODOLOGIQUE

L'enquête « Conditions de travail » est une enquête menée auprès des salariés, complémentaire de l'enquête « Emploi » réalisée en octobre 1978 (1). La prise en compte de la variable « étranger » permet de disposer d'une série de tableaux de résultats par groupe de nationalités. Cette répartition reste, toutefois, assez grossière puisque seule la nationalité algérienne figure en clair. En revanche, les nationalités regroupées dans le poste « autres européens et maghrébins » présentent des caractéristiques très différentes les unes par rapport aux autres et les résultats concernant les femmes étrangères et les « autres étrangers » sont peu significatifs en raison du faible nombre d'individus enquêtés et du caractère très hétérogène de ces regroupements (Tableau A).

(1) Voir Méthodologie générale in « Enquête sur les conditions de travail, Premiers résultats », *Supplément BMST* n° 71, 1979) ministère du Travail.

« Enquête sur l'emploi d'octobre 1978, résultats détaillés », *INSEE Collection* D. 66.
Revue *Travail et emploi* n° 8, ministère du Travail, service des études et de la statistique.

TABLEAU A

Structure de la population étudiée par sexe et nationalité dans l'enquête sur les conditions de travail en octobre 1978

(Unité : milliers)

Nationalité	Sexe		
	Hommes	Femmes	Total
Français	9 719,1	6 664,9	16 384,0
Algériens	167,0	12,8	179,8
C.E.E.	122,0	35,2	157,2
Autres européens et maghrébins *	489,9	196,4	686,3
Autres étrangers **	60,5	21,3	81,8
Total étrangers	839,4	265,7	1 105,1
Total (y compris les non déclarés)	10 559,4	6 931,6	17 491,0

* Espagnols, Portugais, Polonais, Marocains, Tunisiens, Yougoslaves, Grecs, Turcs, Autrichiens, Norvègiens.
** Dont Africains noirs : 8 832, dont 7 954 hommes.

Selon l'enquête, les salariés étrangers représentaient 6,3 % de l'ensemble des salariés en octobre 1978. Comparé à d'autres sources statistiques, ce nombre est fortement sous-estimé : le recensement de 1975 indiquait 1 500 910 salariés étrangers (8,7 % de l'ensemble) [2] et les estimations de B. Courault et O. Villey : 1 511 200 en octobre 1976 (3). L'enquête « Emploi » évaluait, quant à elle, à 1 419 858 le nombre des actifs étrangers dont 90 à 95 % de salariés.

Si les résultats globaux de l'enquête sont cohérents par rapport à ceux de l'enquête « Emploi », il n'en est pas de même en ce qui concerne les étrangers qui sont fortement sous-représentés (— 22 %), avec des variations plus ou moins importantes selon la nationalité. D'autre part, la structure de la population étrangère est assez différente dans l'une et l'autre enquête (Tableau B).

(2) Principaux résultats du recensement de 1975, *INSEE Collection* D. 52.
(3) Courault B., Villey O., « 1 640 000 travailleurs étrangers en France ». *Économie et statistique* n° 118, juillet-août 1979.

TABLEAU B

Structure de la population active étrangère (enquête « Emploi ») *et de la population salariée étrangère* (enquête « Conditions de travail »)

(Unité : %)

Nationalités	Enquête Emploi (actifs)			Enquête C.D.T. (salariés)		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Algériens	24,3	10,4	20,8	19,9	4,8	16,3
C.E.E.	14,4	13,5	14,2	14,5	13,3	14,2
Autres européens et maghrébins	53,8	67,5	57,3	58,4	73,9	62,1
Autres étrangers	7,5	8,2	7,7	7,2	8,0	7,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectifs en milliers	**1 061,9**	**357,9**	**1 419,8**	**839,4**	**265,7**	**1 105,1**

Les distorsions constatées peuvent d'expliquer par le cumul d'effets propres à l'enquête « Conditions de travail » et de facteurs propres à l'enquête « Emploi » (4).

En outre, au moment de la rédaction de l'article, l'absence de données distinguant les salariés des diverses qualifications, et des différents secteurs d'activité, ou l'absence de tableaux sur la répartition des étrangers par type de travaux ou par heure d'embauche (5), a rendu très délicate l'interprétation des différents résultats. Il a fallu se reporter à d'autres sources statistiques avec les inconvénients de comparaison de champ, de nomenclature et de périodicité que cela suppose.

Toutes ces insuffisances interdisent une évaluation en niveau du nombre d'étrangers concernés par une contrainte donnée; en revanche, elles n'empêchent pas les comparaisons en proportion entre Français et étrangers d'une part, et entre les divers groupes d'étrangers, d'autre part.

(4) Voir note (1) et en particulier *Supplément au BMST* n° 71, 1979, p. 7 à 12.
(5) Le type d'horaire ne donne qu'une indication lointaine sur l'heure d'embauche, et l'étendue de la journée de travail ne mesure pas la durée réelle du travail journalier (pauses repas plus ou moins longues, etc.).

ÉLÉMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

A. F. MOLINIÉ, S. VOLKOFF, « Les conditions de travail des ouvriers et des ouvrières », *Économie et Statistique*, n° 118, janvier 1980.

F. RERAT, G. PETIT, M. BAUMAN, « Les emplois tenus par la main-d'œuvre étrangère », *Cahiers du Centre d'Études de l'Emploi*, n° 8, 1975.

« Enquête sur l'emploi d'octobre 1978 », résultats détaillés, *INSEE Collection* D, 66.

« Enquête sur la main-d'œuvre étrangère effectuée en octobre 1976 », ministère du Travail, *Supplément au BMST*, n° 78, 1980.

« Enquête sur les conditions de travail, octobre 1978 », premiers résultats, ministère du Travail, *Supplément au BMST*, n° 71, 1979.

« Enquête sur les conditions de travail, octobre 1978 », 2e série de résultats : « La charge de travail », ministère du Travail, *Supplément au BMST*, n° 84, 1980.

Les étrangers au recensement de 1975, collection « Migrations et Sociétés », n° 2, La Documentation française, 1977.

« Premiers résultats de l'enquête sur la main-d'œuvre étrangère effectuée en octobre 1979 », ministère du Travail, division de la Statistique, ronéo.

« Principaux résultats du recensement de 1975 », *INSEE Collection D*, 52.

« Le travail à la chaîne du personnel ouvrier en octobre 1977 », ministère du Travail, division de la Statistique, (SES), ronéo.

B. COURAULT, O. VILLEY « 1 640 000 travailleurs étrangers en France », *Économie et Statistique*, n° 113, juillet-août 1979.